

Prescri'mouv, le dispositif régional de prescription d'activité physique



Prescri'mouv permet à votre médecin traitant de vous orienter en toute sécurité vers **une offre d'activité physique adaptée**, de qualité et réalisée au plus proche de votre domicile.



Le dispositif est déployé sur le territoire de la
Communauté de Communes.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin !

À qui s'adresse le dispositif ?

Prescri'mouv est adapté aux personnes ayant une pathologie chronique : maladie cardiovasculaire, hypertension artérielle, cancer, diabète de type 2, obésité, ostéoporose, etc...

Comment ça fonctionne ?



Proposition d'un des trois parcours suivant :

Parcours 1
Conseils en matière d'activité physique

Apport de conseils en vue d'une pratique en autonomie ou d'une inscription dans un club ou une association sportive.

Parcours 2
Créneau sport santé

Pratique d'une activité physique encadrée par un professionnel qualifié dans des créneaux sport santé ayant reçu le label Prescri'mouv.

Parcours 3
Accompagnement spécifique

Séances collectives et/ou individuelles animées par un professionnel qualifié ayant poursuite d'une activité physique dans le cadre du parcours 1 ou 2.

